

# L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE.

Imprimé par F. DELAUP, et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 66.

NOUVELLE-ORLÉANS, LUNDI, 17 NOVEMBRE 1828.

Vol. VI.

*Conditions:*—L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'une piastre par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant chaque semain d'avance. Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'éditeur, ou correspondre avec les abonnés de la ville à fin du mois, et ceux de la campagne à fin du mois. On continuera à envoyer dix jours d'avance. On continuerait à envoyer la feuille à ceux qui ne seraient pas au courant de leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, dans chaque édition.

## Lord-Amérique.

### POUR NEW-YORK,

La nouvelle Ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 de chaque mois, comme suit :

Le navire LOUISIANA, capt. Price.  
Le 22 d'Octobre.

Le navire TALMA, capt. Marshall.  
Le 8 de Novembre.

Le navire KENTUCKY, capt. Bathbone.  
Le 23 de Novembre.

Le navire ILLINOIS, capt. Waterman.  
Le 8 de Décembre.

Le navire TENNESSEE, capt. Fowler.  
Le 24 de Décembre.

Le public peut compter sur l'exécution dans le départ des navires suivants : l'époque de leur départ de New-York, est fixée aux 10. et 15 de chaque mois.

25 oct. Foster & Hutton;

l'an Bayou Sarah, Port Hickory, Baton Rouge, et deux intermédiaires.

Le solide bateau à vapeur COSTA, capitaine J. B. Colle, étant d'une machine supérieure à celle des autres paquebots, fera dorénavant toutes les pachet régulier les voyages d'ici au Bayou Sarah. Ses jours de départ sont, le Mercredi de la Nativité. Dimains à dix heures du matin et du Bayou Sarah, le Samedi à six heures du matin. Pour faire son passage s'adresser à bord ou à 25 juin.

J. HAGAN & Co.

POUR LE BAYOU SARAH,  
La Fineuse-Rivière, Baton-Rouge, Plaque  
mares, et les autres débarquements.

Le bateau à vapeur, à simple pression, FLORIDA, capt. C. Laurent, part hier tous les Jeudi, à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, pour le Bayou Sarah, tout le report tous les Dimanches à dix heures du matin. Pour fréquenter, s'adresser au capitaine à bord ou à 8 juil.

Joseph J. Sautour.

### DEPÔT DU VERITABLE REMEDIE DE LE ROY

#### TENU PAR M. MICHOUX.

L'ANCIEN Dépôt de cet appréciable Remède, exploité par M. LOTTER, ainsi qu'il se présente par l'exception des factures, sera bientôt en face de la Hallie à la rue de la Paix et Madison.

Pris avec les instructions, purgatif \$175, voire à l'ensemble toutes les curiosités du Dr. Le Roy à \$1 le volume.

Ant. Michaud, également un Dépôt à l'Américaine de Dr. Gouliot de Paris.

Pris \$175 la botte avec la livré.

Un magasin dit Ant. Michaud ou trouve tous les assortiments d'objets en cristallerie, armes, numismatiques, faïences, cordeas, tissus, huiles, verroteries, façances, cordas, linges, bouchons fins, yin & co. &c. &c.

#### UN V. DETAILLE

.12 livres de beau filtre pour \$1, et .65 livres d'excellent Café de la Havane pour tout piastre.

CHAPEAUX DE CASTOR.

ES soussigné ont reçu par le navire Kentucky et le buck Sardins de New York, un grand assortiment de Chapeaux pour hommes, de leur propre manufacture, et de la dernière mode de New-York, qu'ils offrent à vendre à des prix raisonnables en gros et en détail.

M. & M. S & K. J. T. R.

Successeurs de M. & J. T. R.

On a arrêté au fabriqué Ste. Marie, via axis la rue à l'avenant dernière maison de la rue Julie, une Vacan et un Veau d'environs à 200 lbs. et une à la demande du cou entamé, une oreille fendue, et l'autre cou; les borts des cornes coupées, et une petite tête blanche au front. Le propriétaire de ces animaux est prié de venir les déclarer en avant l'aval. 29 oct.—30

MEUBLES A PIPE.—16000  
piastres à pipe à vendre par  
A. BORDUZAT & Co.

19 juillet Rue Royale n°. 108.

LANDING from ship Louisiana, sud for sale by the subscribers, 10 punch-eous real Jamaica Rum, superior quality.

Oct 7 GOUTSCHAFF & REIMERS.

SANGSÜS A VENDRE par Pores tier & co. Pharmacien au coin des rues Royale & St. Pierre. 30 Oct.

SANGSÜS Regus par le navire Shepphar, de Gothenburg, à vendre p. M. Jambu, rue de Chartres N°. 179, en face de la rue Jefferson. 30 November.

COFFRES A VERDURE.—1000



### Un magasin de fruits secs et de graines de Jardinage.

On pourra se procurer les objets aussi frais que possible, autant pour la consommation du pays que pour l'approvisionnement des bateaux du Nord et pour France, dans la nuit.

Salaisons, assaisonnées de France et d'Afrique.

Sardines à l'huile et en beurre.

Sauvages de Lyon, et d'Arlé.

Alouettes toutes préparées.

Coquilles étrangères et du pays.

Liqueurs de la Martinique.

Vieux Gingembre de 1815 et Kirschras-her.

Sirop assorti.

Fruits au vinaigre.

Vins étrangers de première qualité.

Moutarde de maïs, du pays et autres.

Vinaigre de vin blanc; ch. d. à l'estragon.

Epices diverses.

Essences de rose de Tunis et lèves de Toncan.

Le tout à des prix modérés et tenu de charrois. Le soussigne s'engage à mettre la plus grande exactitude possible à remplir les commandes qui lui seront faites.

Son magasin se trouve à l'angle des rues Royale et d'Orléans, derrière l'église Catholique, maison du Dr. Thio-  
nas.

29 Oct. F. BERTOULIN.

VIN DE BORDEAUX.

Excellent Vin de Bordeaux.

A rendre à bon marché, pour clôtre une facture;

P. E. SURBEY  
rue Royale N°. 18  
17 Juin

E. DUGUE—Coroner.

ETAT DE LA LOUISIANE

Paroisse de Jefferson.—Vente par le Coroner.—Cour de District.—N°. 8041.

Les Religieuses Ursulines

En vertu d'un ordre contre

George Depassey.

Vente, qui m'est adressé par l'honorable Cour du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'expose

au vente Samedi le 6 Décembre 1828, à l'heure

précise après midi, au lieu des séances de la Cour de Paroisse de Jefferson, qui se tient dans la maison de l'honorable J. M. Harang, juge de la latte paroisse ;

Paroisse de Jefferson, 3 Novembre 1828.

5 nov. F. DUGUE—Coroner.

ETAT DE LA LOUISIANE

Paroisse de Jefferson.—Vente par le Coroner.—Cour de District.—N°. 8042.

Les Religieuses Ursulines

En vertu d'un ordre contre

John Tizard et al.

Vente, qui m'est adressé par l'honorable Cour du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'expose

au vente Samedi le 6 Décembre 1828, à l'heure

précise après midi, au lieu des séances de la Cour de Paroisse de Jefferson, qui se tient dans la maison de l'honorable J. M. Harang, juge de la latte paroisse ;

Paroisse de Jefferson, le 5 Novembre 1828.

5 nov. F. DUGUE—Coroner.

ETAT DE LA LOUISIANE

Paroisse de Jefferson.—Vente par le Coroner.—Cour de District.—N°. 8043.

Les Religieuses Ursulines

En vertu d'un ordre contre

George Depassey et autres.

Vente, qui m'est adressé par l'honorable Cour du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'expose

au vente Samedi le 6 Décembre 1828, à l'heure

précise après midi, au lieu des séances de la Cour de Paroisse de Jefferson, qui se tient dans la maison de l'honorable J. M. Harang, juge de la latte paroisse ;

Paroisse de Jefferson, 6 Novembre 1828.

6 nov. F. DUGUE—Coroner.

ETAT DE LA LOUISIANE

Paroisse de Jefferson.—Vente par le Coroner.—Cour de District.—N°. 8044.

Les Religieuses Ursulines

En vertu d'un ordre contre

John Tizard et al.

Vente, qui m'est adressé par l'honorable Cour du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'expose

au vente Samedi le 6 Décembre 1828, à l'heure

précise après midi, au lieu des séances de la Cour de Paroisse de Jefferson, qui se tient dans la maison de l'honorable J. M. Harang, juge de la latte paroisse ;

Paroisse de Jefferson, 6 Novembre 1828.

6 nov. F. DUGUE—Coroner.

ETAT DE LA LOUISIANE

Paroisse de Jefferson.—Vente par le Coroner.—Cour de District.—N°. 8045.

Les Religieuses Ursulines

En vertu d'un ordre contre

John Tizard et al.

Vente, qui m'est adressé par l'honorable Cour du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'expose

au vente Samedi le 6 Décembre 1828, à l'heure

précise après midi, au lieu des séances de la Cour de Paroisse de Jefferson, qui se tient dans la maison de l'honorable J. M. Harang, juge de la latte paroisse ;

Paroisse de Jefferson, 6 Novembre 1828.

6 nov. F. DUGUE—Coroner.

ETAT DE LA LOUISIANE

Paroisse de Jefferson.—Vente par le Coroner.—Cour de District.—N°. 8046.

Les Religieuses Ursulines

En vertu d'un ordre contre

John Tizard et al.

Vente, qui m'est adressé par l'honorable Cour du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'expose

au vente Samedi le 6 Décembre 1828, à l'heure

précise après midi, au lieu des séances de la Cour de Paroisse de Jefferson, qui se tient dans la maison de l'honorable J. M. Harang, juge de la latte paroisse ;

Paroisse de Jefferson, 6 Novembre 1828.

6 nov. F. DUGUE—Coroner.

ETAT DE LA LOUISIANE

Paroisse de Jefferson.—Vente par le Coroner.—Cour de District.—N°. 8047.

Les Religieuses Ursulines

En vertu d'un ordre contre

John Tizard et al.

Vente, qui m'est adressé par l'honorable Cour du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'expose

au vente Samedi le 6 Décembre 1828, à l'heure

précise après midi, au lieu des séances de la Cour de Paroisse de Jefferson, qui se tient dans la maison de l'honorable J. M. Harang, juge de la latte paroisse ;

Paroisse